

Rapporteur : M. MARTIN

N° CP_2025_0303

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Travaux d'aménagement d'espaces de travail et réhabilitation de circulations à l'Hôtel du Département

Le 19 mai 2025 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme FÉRET (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), M. HERVÉ (pouvoir donné à M. SOHIER), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme LARUE (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LEPRETRE (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoir à la Commission permanente ;

Expose :

Le projet concerne les travaux d'aménagement d'espaces de travail et la réhabilitation de circulations à l'Hôtel du Département à Rennes, sur les bâtiments A, B, C et F. L'objectif est d'offrir

un cadre agréable aux agents, favoriser le travail de transversalité entre équipes et le travail collaboratif. Les rez-de-chaussée des bâtiments C et F constituent des espaces libres qui seront réinvestis pour y créer des espaces de travail répondant au code du travail.

Les travaux démarreront en juin 2025 pour une durée de 5 mois. Les prestations seront réalisées en 5 lots techniques :

- Lot n° 1 : Plâtrerie, cloisons sèches, faux-plafonds, menuiseries intérieures ;
- Lot n° 2 : Peinture, revêtement de sols et murs ;
- Lot n° 4 : Electricité ;
- Lot n° 5 : Plomberie, chauffage, ventilation, traitement de l'air ;
- Lot n° 6 : Maçonnerie.

Une consultation pour la réalisation des travaux a été lancée le 11 mars 2025 pour le lot n° 2 et le 12 mars 2025 pour les lots n° 1, 4, 5 et 6 avec une date de remise des offres le 11 avril 2025. Le montant des marchés de travaux s'élève à 307 471,31 €.

Le nom de l'entreprise proposée pour chaque lot et le montant de son offre sont détaillés en annexe.

La Commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 29 avril 2025, a émis un avis favorable pour l'attribution des lots n° 1, 2, 4 et 6. Les marchés seront transmis au contrôle des services de légalité de la Préfecture.

En revanche, le lot n° 5 (plomberie, chauffage, ventilation, traitement de l'air) a été déclaré infructueux, aucune offre n'ayant été déposée par les entreprises. Une nouvelle consultation a été lancée pour ce lot, le 28 avril 2025, par la voie d'une procédure adaptée, avec une date de remise des offres fixée au 19 mai 2025. Le montant des travaux est estimé à 15 000 euros hors taxes.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés des lots n° 1, 2, 4 et 6 avec les entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres le 29 avril 2025 conformément au tableau joint en annexe.

Vote :

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 4

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
21 mai 2025
ID: CP_2025_0303

Pour extrait conforme